



GUARDIAN CAPITAL®

## APERÇU DU FONDS

### Fonds durable revenu 100

#### Parts de série I

Le 18 avril 2023

Ce document renferme des renseignements essentiels sur les parts de série I du Fonds durable revenu 100 (le « Fonds »). Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du Fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec Guardian Capital LP au 1 866 383-6546 ou à l'adresse [insights@guardiancapital.com](mailto:insights@guardiancapital.com), ou visitez le [www.guardiancapital.com](http://www.guardiancapital.com).

**Avant d'investir dans un fonds, évaluez s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.**

### BREF APERÇU

|                                             |                   |                                |                                |
|---------------------------------------------|-------------------|--------------------------------|--------------------------------|
| Date de création de la série :              | Le 6 janvier 2022 | Gestionnaire du fonds :        | Guardian Capital LP            |
| Valeur totale du fonds au 28 février 2023 : | 213 545 \$        | Gestionnaire de portefeuille : | Guardian Capital LP            |
| Ratio des frais de gestion (RFG) :          | 0,11 %            | Distributions :                | Trimestrielles, le cas échéant |
|                                             |                   | Placement minimal :            | 50 \$ (placement initial)      |

### DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Le Fonds a pour principaux objectifs de procurer un revenu et d'offrir une protection du capital. Le Fonds compte atteindre ces objectifs en investissant dans un ensemble de titres à revenu fixe, de fonds communs de placement et/ou de fonds négociés en bourse qui respecte des normes et des critères d'investissement environnementaux, sociaux et de gouvernance.

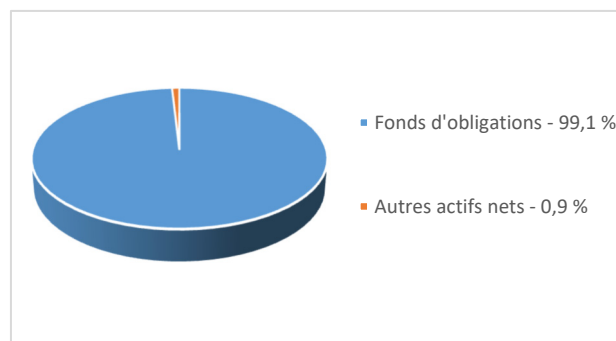
Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du Fonds au 28 février 2023. Ces placements changeront au fil du temps.

#### 10 principaux placements (au 28 février 2023)

|                                                                          | % de la valeur liquidative du Fonds |
|--------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|
| 1. FNB d'obligations canadiennes Guardian                                | 41,2 %                              |
| 2. iShares Core Canadian Government Bond Index ETF                       | 13,9 %                              |
| 3. FINB BMO obligations provinciales à long terme                        | 13,5 %                              |
| 4. Fonds d'obligations de sociétés de première qualité Guardian, série I | 8,3 %                               |
| 5. iShares ESG Advanced Total USD Bond Market ETF                        | 7,1 %                               |
| 6. Fonds de revenu stratégique Guardian, série X                         | 6,5 %                               |
| 7. iShares Global Government Bond Index ETF CAD Hedged                   | 5,6 %                               |
| 8. SPDR Bloomberg Barclays Emerging Markets Local Bond ETF               | 3,0 %                               |

**Pourcentage total des dix principaux placements :** 99,1 %  
**Nombre total de placements :** 8

#### Répartition des placements (au 28 février 2023)



### QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À CE FONDS?

La valeur du Fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

### NIVEAU DE RISQUE

Guardian Capital LP estime que la volatilité de ce Fonds est faible.

Ce niveau est établi en fonction de la variation du rendement du Fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du Fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.



Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du Fonds, consultez la rubrique « Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds? » dans le prospectus simplifié du Fonds.

### AUCUNE GARANTIE

Comme la plupart des fonds, ce Fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

## QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?

Cette section vous indique le rendement annuel des parts de série I au cours des dernières années civiles. Les frais du Fonds ont été déduits du rendement exprimé. Les frais réduisent le rendement de la série.

### Rendements annuels

Cette section vous indique le rendement des parts de série I du Fonds au cours des dernières années civiles. Cependant, cette information n'est pas disponible, car cette série n'a pas complété une année civile complète.

### Meilleur et pire rendement sur 3 mois

Ce tableau indique le meilleur et le pire rendement des parts de série I du Fonds sur 3 mois. Cependant, cette information n'est pas disponible, car cette série n'a pas complété une année civile complète.

### Rendement moyen

Cette section vous indique la valeur et le taux de rendement composé annuel d'un placement hypothétique de 1 000 \$ dans des parts de série I du Fonds. Cependant, cette information n'est pas disponible parce que le Fonds est en activité depuis moins de 12 mois consécutifs.

## À QUI LE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Ce Fonds peut vous convenir si :

- vous cherchez à tirer un revenu et à obtenir une protection du capital de votre investissement;
- vous cherchez un fonds qui investit dans des titres à revenu fixe pour votre portefeuille dont les placements répondent à un ensemble de normes et de critères d'investissement environnementaux, sociaux et de gouvernance;
- vous pouvez tolérer un risque de placement faible;
- vous comptez conserver cet investissement à court ou à moyen terme.

## UN MOT SUR LA FISCALITÉ

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous raporte un fonds, notamment votre quote-part du bénéfice du Fonds et les gains en capital imposables réalisés au rachat de votre placement. Le montant à payer varie en fonction de votre taux d'imposition, selon que vous détenez ou non le Fonds dans un régime enregistré et le type de bénéfice du Fonds (p. ex. l'intérêt, les dividendes, les gains en capital, etc.). En général, vous ne payez pas d'impôt sur vos placements détenus dans un régime enregistré d'épargne-retraite, un compte d'épargne libre d'impôt ou un autre régime enregistré.

Si vous ne détenez pas votre placement dans un régime enregistré, vous recevrez un feuillet fiscal indiquant votre quote-part du bénéfice du Fonds. Vous devez inclure les montants indiqués à votre revenu imposable, qu'ils soient versés en argent ou réinvestis. Vous devez calculer vos gains en capital imposables tirés du rachat.

## COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts de série I du Fonds.

Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une série et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

### 1. Frais d'acquisition

Vous ne payez aucuns frais d'acquisition lorsque vous souscrivez des parts de série I.

### 2. Frais du fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du Fonds.

Au 31 décembre 2022, les frais de la série I du Fonds s'élevaient à 0,20 % de sa valeur, ce qui correspond à 2,00 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ investie.

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | Taux annuel (en % de la valeur de la série) |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------|
| <b>Ratio des frais de gestion (RFG)</b><br>Il s'agit du total des frais d'administration et des autres frais d'exploitation de la série. Les investisseurs ou le Fonds ne paient aucuns frais de gestion à l'égard des parts de série I. Chaque investisseur de la série I négocie et paye directement des honoraires de conseils en placement. Ces honoraires de conseils en placement ne font pas partie du RFG. Guardian Capital LP a pris en charge certains frais du Fonds. Si elle ne l'avait pas fait, le RFG aurait été supérieur. | 0,11 %                                      |
| <b>Ratio des frais d'opérations (RFO)</b><br>Il s'agit des frais de transactions de la série.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | 0,09 %                                      |
| <b>Frais du fonds</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | 0,20 %                                      |

### Renseignements sur la commission de suivi

Aucune commission de suivi ne s'applique à cette série.

### 3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais pour acheter, détenir, vendre ou échanger des parts de série I du Fonds.

| Frais                            | Ce que vous payez                                                                                                                                                                                                                                                  |
|----------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Frais de conseil en placement    | Les investisseurs versent des frais de conseil en placement négociés directement à nous ou aux membres de notre groupe. Le pourcentage maximal qui peut être imposé pour ces frais correspond généralement aux frais de gestion des parts de série A, soit 1,20 %. |
| Frais d'échange                  | Jusqu'à 2 % de la valeur des parts de série I que vous échangez. Ces frais sont imposés par la société de votre représentant.                                                                                                                                      |
| Frais d'opérations à court terme | Nous pourrions imposer des frais de 2 % de la valeur actuelle des parts de série I si vous les faites racheter ou les échangez dans les 45 jours suivant leur souscription.                                                                                        |

### ET SI JE CHANGE D'IDÉE?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit :

- a) de résoudre un contrat de souscription de titres d'un fonds dans les 2 jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds;
- b) d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fausse ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par les lois sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

### RENSEIGNEMENTS

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du Fonds, communiquez avec Guardian Capital LP ou votre représentant. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du Fonds.

Guardian Capital LP  
Commerce Court West,  
Bureau 2700, C.P. 201  
Toronto (Ontario) M5L 1E8  
Site Web : [www.guardiancapital.com](http://www.guardiancapital.com)  
Courriel : [insights@guardiancapital.com](mailto:insights@guardiancapital.com)  
Numéro sans frais : 1 866 383-6546

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les OPC, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse [www.autorites-valeurs-mobilieres.ca](http://www.autorites-valeurs-mobilieres.ca).

Toutes les marques de commerce, enregistrées et non enregistrées, sont la propriété de Guardian Capital Group Limited et sont utilisées sous licence.